

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Bac-de-francais-le-retour-en-force-de-la-tradition>



École & société

Bac de français : le retour en force de la tradition

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 9 avril 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Entre les oeuvres imposées inscrites au programme et le format des épreuves en fin de première, l'enseignement du français au lycée renoue avec académisme et tradition scolaire.

Le projet de note de service définissant les épreuves anticipées de français en fin de première a été communiqué aux organisations syndicales avant sa publication imminente au bulletin officiel. Même s'il ne s'agit pas d'une version définitive, il est peu probable qu'elle soit modifiée substantiellement.

L'épreuve écrite

1. Baccalauréat général

D'une durée de 4 heures, il s'agira d'un **commentaire ou d'une dissertation** :

- Le **commentaire** « porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première ».
- La **dissertation** « consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des oeuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'oeuvres. Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des oeuvres du programme et son parcours associés. »

2. Baccalauréat technologique

D'une durée de 4 heures, il s'agira d'un **commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai** :

- Le **commentaire** « porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première, à l'exclusion de l'objet d'étude « littérature d'idées du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle » ».
- La **contraction de texte suivie d'un essai** « prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. D'une longueur de mille mots environ, il fait l'objet d'un exercice de contraction au quart. Le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question que le texte partage avec l'oeuvre et le parcours étudiés durant l'année dans le cadre de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle » ».

L'épreuve orale

1. Structure

L'épreuve orale est composée de deux parties qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes.

2. Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du descriptif

Le descriptif d'activités établi par le professeur doit faire figurer pour chaque objet d'étude :

- pour le baccalauréat général au moins six textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (3 extraits au minimum pour chaque oeuvre, 3 extraits pour le parcours associé), **ce qui représente au minimum 24 textes**.
- pour le baccalauréat technologique au moins quatre textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque oeuvre, 2 extraits pour le parcours associé), **soit au minimum 16 textes**.

Cette partie de l'épreuve dure 12 minutes :

- lecture à voix haute (2 points)
- explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes (8 points)
- réponse à la question de grammaire posée par l'examineur (2 points)

3. Seconde partie de l'épreuve : présentation de l'oeuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe ou proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires, et entretien avec l'examineur.

L'oeuvre choisie par le candidat est inscrite sur le descriptif des activités.

La durée de l'échange est de 8 minutes (avec une brève présentation par le candidat qui sert de point de départ).

Le SE-Unsa considère que la réforme telle qu'est conduite est une occasion manquée d'améliorer l'enseignement du français au lycée en apportant des réponses aux difficultés rencontrées. Au contraire, les nouvelles définitions d'épreuves écartent les exercices valorisant la créativité des élèves et ne les incitent pas non plus à mener des écritures personnelles. Alors que l'épreuve orale était critiquée car conduisant à des exposés stéréotypés, le choix est fait de renforcer la possibilité d'une restitution de l'analyse linéaire menée en classe sur des textes extraits des mêmes oeuvres dans toutes les classes. Le psittacisme a de beaux jours devant lui. Quant à la question de grammaire, on peut craindre qu'elle soit déconnectée de la compréhension et ne soit présente que pour imposer l'enseignement de la grammaire scolaire. La charge de travail pour les enseignants comme pour les élèves s'annonce très importante avec une course au programme préjudiciable aux apprentissages. Ainsi, l'exigence d'une liste de 24 textes pour l'épreuve orale dans la voie générale, conjuguée avec la préparation en classe de seconde de trois types d'exercices écrits tiendra du défi impossible.